



# COMPTE-RENDU SUCCINCT / LISTE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE PLÉNIÈRE  
DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022  
à 18h00 - Espace Agnès Sorel à LOCHES**



Communauté de Communes  
Loches Sud Touraine  
12 avenue de la Liberté  
37600 Loches  
Tél. : 02 47 91 19 20  
accueil@lochessudtouraine.com

**SEANCE PLENIERE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 à 18H**  
**Espace Agnès Sorel à LOCHES**

**Assistaient à la réunion :**

Christophe DUJON  
Jean-Jacques MEUNIER  
François LION  
Madeleine LAROCHE – Philippe MÉREAU – Sophie METADIER  
Michel ALONSO  
Jean-Claude GALLAND  
Alain GUERIN  
Bernard MEREAU  
Marc de BECDELIEVRE  
Thierry BUSSONNAIS  
Dominique MAURICE  
Frédéric VAILLANT  
Jean-Louis DUMORTIER  
Serge GERVAIS  
Marie-Thérèse BRUNEAU  
Pascal DUGUÉ  
Etienne ARNOULD  
Jean-Paul GAULTIER  
Patrick MERCIER  
Alain ROCHER  
Monique GONZALEZ - Chantal GUERLINGER - Michel LAVERGNE  
Gilles CHAPOTON  
Gérard HENAULT  
Gilbert SABARD  
Olivier FLAMAN - Catherine MERLET  
Alain MOREVE  
Christophe LE ROUX  
Christophe ADJADJ  
Eric DENIAU  
Jean-François CRON  
M-Laure DURAND – François-Xavier KISTNER  
Valérie GERVES (de la délib n°1 à la délib n°21)  
Chantal JAMIN – Frédérique LACAZE - Adrien PAINCHAULT  
Anne PINSON – Marie-Nicole SUZANNE - Louis TOULET  
Nisl JENSCH  
Anaïs AVRIL (de la délib n°1 à la délib n°21)  
Marie-Eve MILLON  
Gérard DUBOIS (de la délib n°1 à la délib n°21)  
Frédéric GAULTIER  
Marie RONDWASSER  
Dominique COINTRE  
Eric MOREAU  
Jacky CHARBONNIER  
Dominique FRELON  
Bernard GAULTIER  
Jean-Paul CHARRIER  
Loïc BABARY – Christine BEFFARA  
Francis BAISSON  
Patrick PASQUIER  
Joël PINGUET  
Jean-Gabriel DACHER  
Pascal REAU

ABILLY  
AZAY-SUR-INDRE  
BARROU  
BEAULIEU-LES-LOCHES  
BEAUMONT-VILLAGE  
BETZ-LE-CHATEAU  
BOSSAY-SUR-CLAISE  
BOSSÉE  
BOUSSAY  
BRIDORÉ  
CHAMBON  
CHAMBOURG-SUR-INDRE  
CHANCEAUX-PRES-LOCHES  
CHARNIZAY  
CHAUMUSSAY  
CHÉDIGNY  
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS  
CIRAN  
CIVRAY-SUR-ESVES  
CUSSAY  
DESCARTES  
DRACHÉ  
FERRIERE-LARCON  
FERRIERE-SUR-BEAULIEU  
GENILLÉ  
LA CELLE-GUENAND  
LE GRAND PRESSIGNY  
LE LIEGE  
LE LOUROUX  
LE PETIT-PRESSIGNY  
LIGUEIL  
LOCHES  
LOCHES  
LOCHES  
LOCHÉ-SUR-INDROIS  
LOUANS  
MANTHELAN  
MARCÉ-SUR-ESVES  
MONTRÉSOR  
MOUZAY  
NEUILLY-LE-BRIGNON  
NOUANS-LES-FONTAINES  
ORBIGNY  
PAULMY  
PERRUSSON  
PREUILLY-SUR-CLAISE  
REIGNAC-SUR-INDRE  
SAINT-FLOVIER  
SAINT-HIPPOLYTE  
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN  
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS  
SAINT-SENOCH

Caroline KRIER  
Régine REZEAU  
Elisabeth VIALLES  
Nicole THIBAUT  
Michel DUGRAIN (de la délib n°1 à la délib n°21)  
Gérard MARQUENET  
Vincent MEUNIER  
Maryse GARNIER  
Jacky PERIVIER – Sylvie VELLUET

### **Pouvoirs :**

Nathalie BARRANGER à Frédéric VAILLANT  
Maryline COLLIN-LOUAULT à Michel LAVERGNE  
Bruno MEREAU à Monique GONZALEZ  
Joël MOREAU à Chantal GUERLINGUER  
Régis GIRARD à Loïc BABARY  
Martine TARTARIN à Eric DENIAU  
Franck HIDALGO à Eric DENIAU  
Michel GUIGNAUDEAU à Marie-Laure DURAND  
Marc ANGENAULT à Anne PINSON  
Franck GEORGET à Frédéric LACAZE  
Valérie GERVES à Louis TOULET (à partir de la délib n°22)  
Didier RAAS à Chantal JAMIN  
Bernard PIPEREAU à Marie-Eve MILLON  
Annie PUSSIOT-CRAVATTE à Bernard GAULTIER  
Jean-Louis ROBIN

### **Excusés – Absents :**

Charlie GILLET  
Pascale MOREL  
Nathalie BARRANGER  
Pascal DEBAUD - Jacqueline HUCHET  
Maryline COLLIN-LOUAULT - Bruno MEREAU – Joël MOREAU  
Régis GIRARD - Jean-Louis CHAMPIGNY  
Jean-Luc BUSIN  
Yannick PEROT  
Martine TARTARIN – Michel TAUPIN  
Franck HIDALGO - Jean-Christophe CATILLON  
Michel GUIGNAUDEAU  
Marc ANGENAULT – Franck GEORGET – Didier RAAS  
Valérie GERVES (à partir de la délib n°22)  
Anaïs AVRIL (à partir de la délib n°22)  
Bernard PIPEREAU  
Gérard DUBOIS (à partir de la délib n°22)  
Annie PUSSIOT-CRAVATTE  
Cécile DERUYVER-AVERLAND  
Jean-Louis ROBIN  
Michel DUGRAIN (à partir de la délib n°22)  
Bernard HENRY  
  
Frédéric PRUNIER

### **Assistaient en outre à la réunion :**

Henri ALFANDARI  
Pierre LOUAULT

Jean-Baptiste FOUREST, DGS  
Solange DE MATTOS  
Gilles CHAFFOIS, DGA  
Ingrid JAMIN, DGA  
Yoann RAPPENEAU, DGA  
Claire SAINT-LAURENT, DGA

SENNEVIERES  
SEPMES  
TAUXIGNY-SAINT-BAULD  
TOURNON-SAINT-PIERRE  
VARENNES  
VERNEUIL-SUR-INDRE  
VILLEDOMAIN  
VILLELOIN COULANGÉ  
YZEURES-SUR-CREUSE

CHAMBOURG-SUR-INDRE  
DESCARTES  
DESCARTES  
DESCARTES  
DOLUS LE SEC  
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN  
LA GUERCHE  
LIGUEIL  
LOCHES  
LOCHES  
LOCHES  
LOCHES  
LOCHES  
MANTHELAN  
PERRUSSON  
TAUXIGNY-SAINT-BAULD

BOURNAN  
BRIDORÉ  
CHAMBOURG-SUR-INDRE  
CORMERY  
DESCARTES  
DOLUS LE SEC  
ESVES-LE-MOUTIER  
LA CELLE-SAINT-AVANT  
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN  
LA GUERCHE  
LIGUEIL  
LOCHES  
LOCHES  
LOUANS  
MANTHELAN  
MARCÉ-SUR-ESVES  
PERRUSSON  
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS  
TAUXIGNY-SAINT-BAULD  
VARENNES  
VOU

Conseil de Développement

Député  
Sénateur

LOCHES SUD TOURAIN  
LOCHES SUD TOURAIN  
LOCHES SUD TOURAIN  
LOCHES SUD TOURAIN  
LOCHES SUD TOURAIN  
LOCHES SUD TOURAIN

**Madame Elisabeth VIALLES a été élue secrétaire de séance.**

## Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

### 1- Election d'un(e) Vice-Président(e)

Le conseil communautaire :

- **PROCÉDE** à l'élection d'un(e) vice-président(e).
- **PROCLAME** Madame Sophie METADIER, conseillère communautaire ayant réuni la majorité des suffrages, élue vice-présidente **et** la **DÉCLARE** installée.
- **DÉCIDE** qu'elle occupera le 11<sup>e</sup> rang (11<sup>e</sup> vice-présidente).

### 2- Election d'un nouveau membre du Bureau communautaire

Le conseil communautaire :

- **PROCÉDE** à l'élection d'un nouveau membre du Bureau communautaire.
- **PROCLAME** Monsieur Frédéric GAULTIER, conseiller communautaire ayant réuni la majorité des suffrages, élu membre du Bureau **et** le **DÉCLARE** installé.

### 3- Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers délégués

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** des indemnités suivantes à compter du 23 septembre 2022 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant en brut mensuel à titre indicatif (Valeurs juillet 2022)
Président	75.00 %	3 019.15 €
Vice-Présidents	30.00 %	1 207.66 €
Conseillers communautaires délégués	16.40 %	660.19 €

- **DÉCIDE** de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE.

### 4- Syndicat mixte Touraine Propre : désignation d'un délégué

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un délégué titulaire à Touraine Propre.
- **ÉLIT** à main levée, un nouveau délégué titulaire au sein du comité syndical de Touraine Propre : Monsieur Bruno MEREAU.

## **5- Commission de Procédure Adaptée « Environnement - Déchets ménagers – Eau potable et assainissement » : élection d'un membre**

### **A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau membre de la Commission de procédure adaptée « Environnement – Déchets ménagers – Eau potable et assainissement ».
- **ÉLIT** à main levée un nouveau membre au sein de la Commission de procédure adaptée « Environnement – Déchets ménagers – Eau potable et assainissement » : Monsieur Bruno MEREAU.

## **6- Commission « Déchets » : élection de membres**

### **A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée un nouveau membre au sein de la commission « Déchets » : Monsieur Henry BERNARD (commune de VOU).
- **ÉLIT** à main levée au sein de la Commission « Déchets » l'élu communautaire qui recevra la délégation de fonction portant sur les déchets ménagers : Monsieur Bruno MEREAU.

## **7- Commission de Suivi de Site : désignation d'un représentant**

### **A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise à Chanceaux-près-Loches.
- **DÉSIGNE** à main levée, un nouveau représentant titulaire au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la COVED à Chanceaux-près-Loches : Monsieur Bruno MEREAU.

## **8- Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi : désignation d'un nouveau représentant**

### **A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets instituée par la Région Centre-Val de Loire.
- **DÉSIGNE** à main levée un nouveau représentant au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets : Monsieur Bruno MEREAU.

## **9- Commission « Finances » : élection de membres**

### **A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission « Finances ».
- **ÉLIT** à main levée au sein de la commission « Finances » : Madame Sophie METADIER, Monsieur Olivier FLAMAN et Monsieur Frédéric GAULTIER.

## **10- Commission « Mutualisation » : élection d'un membre**

### **A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée un nouveau membre au sein de la commission « Mutualisation », en remplacement de Monsieur Dominique BUNZUCK, démissionnaire du conseil municipal d'Abilly : Monsieur Christophe DUJON.

## **11- SMAEP de la Source de la Crosse : élection de délégués**

### **A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués titulaires et suppléants au SMAEP de la Source de la Crosse.
- **ÉLIT** à main levée Monsieur Jean-François LAMBERT délégué titulaire et Monsieur Christophe DUJON délégué suppléant au sein du Comité syndical du SMAEP de la Source de la Crosse, en remplacement de Monsieur Dominique BUNZUCK et Madame Marie BOULINEAU :

## **12- SAVI : intégration de Louans - élection d'un délégué**

### **A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué titulaire pour la commune de Louans au SAVI.
- **ÉLIT** Madame Virginie-Anne LEMAIRE à main levée au sein du Comité syndical du SAVI, en remplacement de Monsieur Jean-Louis ROBIN du conseil municipal de Tauxigny-Saint-Bauld.

## **13- Régularisation de l'opération de cession FIERBOIS 2018 par opération d'ordre non budgétaire**

### **A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **DEMANDE** au comptable de procéder aux opérations d'ordre non budgétaire pour régulariser la cession des parcelles ZM 124 et 161 omises dans les écritures d'ordre budgétaire lors de la cession du bâtiment FIERBOIS en 2018, qui figurent à l'actif du budget annexe Développement économique et touristique sous le **numéro d'inventaire 352-7003/2005**.
- **AUTORISE** les mouvements du compte 1068 de la façon suivante :
  - Sortie du bien pour sa valeur nette comptable D 1068 et C 2111 : 114 809,68 €
  - Constatation de la moins-value C 1068 et D 192 : 114 809,68 €.

## **14- Régularisation du remboursement du prêt relatif à l'Office de Tourisme de Descartes par opération d'ordre non budgétaire**

### **A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **DEMANDE** au comptable de procéder à une opération d'ordre non budgétaire pour régulariser le compte 168741 du budget principal qui retrace le remboursement du capital de l'emprunt relatif à l'Office de tourisme de Descartes à la commune de Descartes
- **AUTORISE** le mouvement du compte 1068 de la façon suivante :
  - C 1068 et D 168741 : 698,71 €.

### 15- Budget principal : régularisation compte 1678 par opération d'ordre non budgétaire (ex-Syndicat de Pays)

#### A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DEMANDE** au comptable de procéder à une opération d'ordre non budgétaire pour régulariser le compte 1678 du budget principal qui présente un solde créditeur de 40 458,55 €.
- **AUTORISE** le mouvement du compte 1068 de la façon suivante :
  - C 1068 et D 1678 : 40 458,55 €.

### 16- Budget principal : régularisation budgétaire et comptable de l'OCMACS

#### A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la nécessité de procéder à une régularisation budgétaire de l'OCMACS de 118,91 € par un mandat au compte 458101 et un titre au compte 7788.
- **AUTORISE** le comptable à neutraliser l'opération par une contrepassation consistant en un débit au compte 4582 et un crédit au compte 4581.

### 17- Budget principal : décision modificative n°2

#### A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** de modifier les prévisions budgétaires 2022 du budget principal
- **VOTE** la décision modificative n°2 suivante :

#### Section d'investissement – Dépenses

Chapitres	Imputation	Libellé	DM 2	Total budget
458101	458101.90	OCMACS	+ 120 €	120 €
458103	458103.831	Contrat ESVES	-7 000 €	3 000 €
458104	458104.831	Contrat CLAISE	-55 000 €	16 000 €
458105	458105.831	Contrat INDROIS	+ 5 000 €	18 633 €
<b>Total chapitre opérations pour compte de tiers</b>			<b>-56 880 €</b>	<b>37 753 €</b>
<b>Total DM 2</b>			<b>-56 880 €</b>	<b>3 664 314 €</b>

#### Section d'investissement – Recettes

Chapitres	Imputation	Libellé	DM 2	Total budget
458203 Esves	458203.831	Contrat ESVES	-20 000 €	15 156 €
458204 Claise	458204.831	Contrat CLAISE	-27 000 €	11 836 €
<b>Total chapitre opérations pour compte de tiers</b>			<b>-47 000 €</b>	<b>68 791 €</b>
10	10222.01	FCTVA	-9 880 €	90 120 €
<b>Total chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves</b>			<b>-9 880 €</b>	<b>436 626 €</b>
<b>Total DM 2</b>			<b>-56 880 €</b>	<b>3 664 314 €</b>

### 18- Budget annexe Développement économique et touristique : décision modificative n°2

#### A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** de modifier les prévisions budgétaires 2022 du budget annexe développement économique et touristique.

- **VOTE** la décision modificative n°2 suivante :

#### Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres	Imputation	Libellé	DM 2	Total budget
011	62875.95	Remboursement de frais aux communes membres du GFP	-5 000 €	
<b>Total chapitre 011 Charges à caractère général</b>			<b>-5 000 €</b>	<b>2 124 579 €</b>
012	6217.95	Personnel affecté par la commune membre du GFP	+ 5 000 €	16 075 €
<b>Total chapitre 012 Charges de personnel</b>			<b>+ 5 000 €</b>	<b>18 075 €</b>
014	7398.95	Reversements, restitutions et prélèvements divers	+ 140 000 €	
<b>Total chapitre 014 Atténuations de produits</b>			<b>+ 140 000 €</b>	<b>466 000 €</b>
<b>Total DM 2</b>			<b>140 000 €</b>	<b>5 583 167 €</b>

#### Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres	Imputation	Libellé	DM 2	Total budget
73	7362.95	Taxes de séjour	+ 140 000	430 000 €
<b>Total DM 2</b>			<b>140 000 €</b>	<b>5 583 167 €</b>

#### 19- Déchets ménagers : taxe d'enlèvement des ordures ménagères – exonérations pour l'année 2023

##### A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023 :

- Les entreprises ayant un prestataire de collecte et de traitement de déchets inscrites dans la **liste 1**.
- Les cafés, brasseries, hôtels, restaurants, bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, métiers et commerces d'alimentation, campings, objets de la **liste 2**, qui seront assujettis à une Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM),
- Les établissements de mission publique et parapublique, objets de la **liste 3**, qui seront également assujettis à une Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM).

- **DIT** que ces dispositions seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- **CHARGE** Monsieur le président de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

#### 20- Déchets ménagers : taxe d'enlèvement des ordures ménagères – modification des zonages

##### A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification des zonages.

- **DIT** que ces dispositions seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- **CHARGE** Monsieur le président de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux.

#### 21- Déchets ménagers : plafonnement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - avis

##### A la majorité, le conseil communautaire :

- **EMET un avis défavorable** quant à la mise en place d'un plafonnement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



## 22- Contrat Local de Santé 2022-2026

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** l'engagement de la communauté de communes dans un nouveau Contrat Local de Santé sur son territoire
- **DEMANDE** au Président ou son représentant d'informer et mobiliser l'ensemble des partenaires potentiels
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 23- Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) : rapport annuel 2021

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel 2021 établi par la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

## 24- Avis sur la demande d'autorisation d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Charnizay (Charnizay Nord)

A la majorité, le conseil communautaire :

- **ÉMET un avis défavorable** quant à la demande d'autorisation pour l'implantation et l'exploitation de quatre aérogénérateurs et de 3 postes de livraison présentée par la société S.A.S. PARC ÉOLIEN DE CHARNIZAY NORD sur la commune de Charnizay.

## 25- Mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion 37 : adhésion de principe

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-après, de mise en œuvre de la mission proposée par le CDG d'Indre-et-Loire.

Affichage le 29 septembre 2022.

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine

  
Gérard HENault